



Le 28 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LEXBASE PUBLIE LA CHAÎNE DU CONTENTIEUX

Lexbase ouvre un nouveau service intégré à son offre de contenus. Et ce n'est que le début !

Pour l'ensemble des décisions de jurisprudence, nous proposons une fonctionnalité inédite : la possibilité de prendre connaissance en un clic, de l'ensemble d'une affaire.

Idéalement vous pourrez avoir une vision à 360° d'une affaire, depuis la première instance jusqu'à la juridiction suprême, ce qui est le cas le plus commun. En tout état de cause, nous poursuivons nos développements pour vous assurer un service complet, de qualité permettant de gérer l'ensemble des cas de recours : jusqu'à leur épuisement, et quel que soit le parcours ou les voies de recours empruntées par les parties (renvoi après cassation, QPC, passage par le tribunal des conflits, recours devant une juridiction supra-nationale, etc.).

En recherchant par exemple, une décision administrative (dès le mois d'août), puis judiciaire (dès septembre), vous aurez accès à un lien vers la liste des décisions en constituant l'historique, à quelque niveau de la procédure que vous vous trouviez.

Vous recherchez un arrêt récent du CE sur la procédure de référé expertise. Vous accédez au texte intégral de l'arrêt, comme vous en avez l'habitude.

The screenshot displays the Lexbase interface for decision CE 4/5 SSR, 30-05-2016, n° 376187. On the left, a list of decisions is shown with checkboxes and icons. The main content area displays the title of the selected decision, its number (N° LXB : A2617RRD), and a link to the 'Chaîne contentieux' (Chain of content). Below this, a breadcrumb trail indicates the path: Sources françaises > Jurisprudence > Administrative > Conseil d'État > Autres décisions > 2016 > mai > 30. The 'ABSTRACT' section contains the text: 'L'obligation du représentant d'une personne morale de produire son habilitation à exercer un recours ne s'applique pas en cas de référé, sauf en cas de référé-expertise.' Below the abstract, the text 'CONSEIL D'ETAT' and 'Statuant au contentieux' is visible, along with the decision number 'N° 376187'. The interface also includes various utility icons at the top right and a 'Dernière modification' timestamp of 01/06/2016.

En sélectionnant l'icône «chaîne du contentieux», insérée à titre d'exemple (en orange), vous prenez connaissance directement du suivi des décisions qui ont précédé cet arrêt.

LEXBASE

1 rue Ambroise Thomas- 75009 Paris

Tel : 01 44 79 93 01 / Fax : 01 44 79 93 11

La chaîne du contentieux : un lien vers
les décisions déferées

CE 4/5 SSR, 30-05-2016, n° 376187

N° LXB : A2617RRD



Chaîne contentieux



Liens encyclopédies



Liens revues

CHAÎNE DE CONTENTIEUX

1. TA Lille, du 13-08-2013, n° 1303281. OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT LILLE METROPOLE HABITAT
2. CAA de Douai, 14-02-2014, n° 13DA01491
3. CE 4/5 SSR, 30-05-2016, n° 376187

LIENS REVUES

1. Commenté dans la RUBRIQUE *procédure administrative* / TITRE « *Absence d'obligation du représentant d'une personne morale de produire son habilitation à exercer un recours en cas de référé sauf référé-expertise* » / brèves / hebdo édition publique n°419 du 9 juin 2016

LIENS ENCYCLOPÉDIES

1. Référéncé dans PROCEDURE ADMINISTRATIVE / ETUDE : *Le juge des référés ordonnant un constat ou une mesure d'instruction* / TITRE « *L'introduction de la requête et le déroulement de la procédure du référé expertise* »

Les liens seront actifs vers les décisions que nous avons en base, premières instances comprises.

Les arrêts seront donc accessibles en lecture directement par lien. Connaissance approfondie des faits, des arguments juridiques développées par les parties, des solutions à chaque étape de la procédure : véritable canevas qui vous assure ainsi la compréhension globale du contentieux.

A propos de LEXBASE

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète de produits documentaires, d'informations et de formations e-learning destinés aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français.

[Suivez les dernières actualités de LEXBASE sur Twitter et Facebook :](#)



[Contact Presse :](#)

Fabien Girard de Barros

fgirard@lexbase.fr

01 44 79 93 01

LEXBASE

1 rue Ambroise Thomas- 75009 Paris
Tel : 01 44 79 93 01 / Fax : 01 44 79 93 11